



# FICHE TECHNIQUE

- Désignation : **BACHE PROTECTION BLANCHE ADHÉSIVE**  
(Rouleau 1x25m – 120g/m<sup>2</sup>)
- Produit : **PRO-TECHSOL**
- Gencod : **3700403901894**

En achetant ce produit, l'acquéreur accepte de respecter les consignes d'utilisation décrites ci-dessous :

## 1. Caractéristiques du produit :

- **Antidérapant** : sa finition antidérapante permet au PRO-TECHSOL de rester lisse, égal et uniforme, pour une sécurité renforcée garantie à chaque instant.
- **Protection** : protège la surface de sol et amortit l'impact causé par la chute d'objet.

## 2. Mode d'emploi

- Éteindre le chauffage au sol avant d'utiliser le PRO-TECHSOL
- Nettoyer la surface du sol afin d'assurer une meilleure adhérence du PRO-TECHSOL
- Température ambiante entre 10°C et 25°C
- Hygrométrie < 60%
- Observer un temps de séchage de 72 heures minimum après avoir appliqué un revêtement de finition particulier sur la surface du sol. Suivre les instructions de séchage fournies par le fabricant du revêtement de finition. Toujours effectuer un test afin de s'assurer que le sol est totalement sec.
- Appliquer le PRO-TECHSOL sous forme de chevauchement de couches (chevauchements de 10 cm chacun)

## Important :

- Il est interdit d'associer des solvants à l'utilisation du PRO-TECHSOL
- Ne pas exposer directement à la lumière du soleil
- Ne pas appliquer sur des surfaces humides
- Ne pas exercer de pression permanente de > 100kg/m<sup>2</sup> durant plus de 24 heures
- Le PRO-TECHSOL ne doit pas être posé sur un sol poreux ou sur des dalles en faïence
- En cas de doute, toujours effectuer un test sur une surface réduite
- Si présence d'un résidu adhésif sur le sol, passer un chiffon propre et doux avec de l'eau tiède et détergent ménager non abrasif sur la surface concernée





# FICHE TECHNIQUE

## 3. Conditions de garantie du fabricant

- **Limites de garantie** : la responsabilité du fabricant se limite à montant facturé. Le fabricant se réserve le droit de choisir entre le remplacement de la marchandise rejetée pour un motif légitime et le remboursement du montant facturé.
- **Exclusion de garantie** : La responsabilité du fabricant est expressément exclue en cas de :
  1. Tâches apparues sur la surface du sol
  2. Mauvais emploi du PRO-TECHSOL
  3. Non-respect des consignes d'utilisation,
  4. Transformation ou traitement du PRO-TECHSOL, de quelque manière que ce soit
  5. Dommages dus non seulement à un possible défaut du PRO-TECHSOL mais aussi à tout abus que ce soit commis par la victime ou toute autre personne

### Condition de réclamation :

1. Dans le cas d'un produit défectueux, la garantie du fabricant s'appliquera uniquement si les éléments suivant ont été fournis à temps et dans la mesure du respect des clauses (2) et (3) ci-dessous :
  - Des photos offrant une illustration claire du problème
  - Un échantillon du produit concerné
  - L'étiquette de rouleau portant le numéro du lot
  - Une lettre pour confirmer qu'aucun solvant n'a été employé
  - Des informations sur la température ambiante et le degré d'humidité au moment de l'utilisation
  - La fiche de données de sécurité (FDS) de tous les matériaux employés
  - Les instructions / informations du fabricant sur le type de sol et les matériaux
2. Toute réclamation relative à des défauts apparents ou un manque de conformité sera jugée nulle et non avenue si elle n'est pas formulée par écrit et transmise par courrier recommandé au siège social du fabricant dans les huit jours suivant la réception du produit concerné
3. Toute réclamation relative à des vices cachés sera considérée nulle et non avenue si elle n'est pas transmise dans les huit jours suivant l'observation de tels défauts. La responsabilité pour cause de vices cachés se limite dans tous les cas à une durée d'un an à compter de la date de livraison